

## **Rapport du jury de l'examen Programmeur Système d'Exploitation – « Expert Réseaux » 2010**

### ***Composition du jury***

Malgré la demande du bureau des concours, toutes les directions n'avaient pas fourni de membre du jury, ce qui est regrettable. Le jury étaient constitué des personnes suivantes :

BONHOMME Eric - DGFIP  
CHAIB Dominique - DGFIP  
COMBE Stéphane - DGDDI  
LAIGLE Sylvain - DGFIP  
MOREAU Frédéric - Insee (Président)  
ROUAULT Simon - SG

### ***Résultats***

Sur 81 inscrits, 56 candidats se sont présentés pour composer. Après correction par binôme des copies et appariement des notes des deux épreuves, le jury a retenu 14 personnes. Sur ces admissibles, 6 personnes ont été admises après l'oral.

Ce faible taux de réussite s'explique par une baisse du niveau de connaissances des candidats. Il est acquis que les premières sessions de PSE-ER voyaient participer des personnes en poste de niveau PSE-ER et ayant acquis de bonnes connaissances et un recul certain de par leur activité professionnelle. A présent, nombre de candidats essaient de changer d'orientation, mais ne possèdent pas encore les connaissances nécessaires. Cependant, comme indiqué plus loin, nul doute que les plus motivés et travailleurs pourront les acquérir et prouver leurs aptitudes lors de prochaines sessions.

Avec 40 personnes, la DGFIP présentait plus de 71 % des candidats présents à l'écrit. Cependant, dès l'admissibilité, cette part était réduite à 7, soit 43% des admissibles. En l'état je ne possède pas les éléments permettant d'assurer que ceci vient de l'effet formation ou non. Je laisse le soin à la DGFIP de vérifier et tirer les conclusions nécessaires.

On notera un fort taux d'absentéisme : au total 25 personnes ne se sont pas présentées (31% environ). Si la majeure partie vient de la DGFIP (16 absents sur 56 inscrits, soit 28,5%) , ce phénomène est présent dans d'autres directions ou ministères (MAEE 4 absents sur 6 inscrits, INSEE 2 absents sur 5 inscrits, ...). Ce faisant, on peut s'interroger sur la motivation réelle de certains candidats...

<b>Ministère/direction</b>	<b>Inscrits</b>	<b>Présents</b>	<b>Admissibles</b>	<b>Admis</b>
Min. Affaires Etrangères et Européennes	6	2	2	0
DGCCRF	2	2	0	
DGDDI	4	3	2	1
DG Trésor	2	2	0	
DGFIP (filiale fiscale)	33	25	6	2
DGFIP( filiale gestion publique)	23	15	1	1
Min. Ecologie et Développement Durable	1	1	0	
INSEE	5	3	1	1
Min. Intérieur	3	2	1	0
SG MEIE-MBCFPRE	1	0		
Secrétariat général	1	1	1	1
<b>Total</b>	<b>81</b>	<b>56</b>	<b>14</b>	<b>6</b>

L'apport de la formation IGPDE est indéniable. Si les stagiaires de l'IGPDE ne représentaient que 26,8 % des présents, un peu plus d'un sur deux est allé à l'oral, soit 57,1 % des admissibles. Enfin, 5 d'entre eux ont été admis à l'issue de l'épreuve orale, soit 83,3 % des admis.

<b>Candidats</b>	<b>Présents</b>	<b>Admissibles</b>	<b>Admis</b>
Ayant suivi la formation IGPDE	15	8	5
N'ayant pas suivi la formation IGPDE	41	6	1
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>14</b>	<b>6</b>

### *Epreuves écrites*

Deux séances ont été consacrées à la conception des sujets et aux réponses attendues. De plus, une séance de confrontation et d'harmonisation a eu lieu au milieu de la période de correction des copies.

Les copies ont été réparties par binôme, chaque membre de jury corrigeant les copies séparément, et les notes ne furent confrontées qu'une fois la notation terminée.

Enfin, lors de la réunion d'admissibilité, les copies notées entre 9 et 10 ont été relues par les autres membres du jury pour un avis définitif.

### **Epreuve 1**

Cette épreuve reste la plus difficile pour les candidats. Cette année, il faut remarquer que la majorité des candidats ayant échoué à cet exercice ont commis l'erreur de ne se consacrer qu'à l'aspect sauvegarde, principalement sur support physique, en omettant totalement le site de secours et la disponibilité, pourtant cités dans l'énoncé.

## **Epreuve 2**

La première question était une question de cours des plus faciles, et pourtant un certain nombre de candidats n'ont pas su y répondre.

Dans la seconde question, la plupart des candidats ont su montrer leurs raisonnements et méthodes pour résoudre la problématique. Si la différence entre une personne pratiquant un métier technique proche des réseaux et une personne ayant des connaissances théoriques était aisément faisable, le mérite de proposer un cheminement logique se rapprochant du modèle OSI, voire du modèle DOD, sans pour autant avoir des connaissances techniques pointues a été reconnu. Par contre, les quelques réponses ne proposant que de collationner des documents ou faire appel à une prestation externe, sans rien présenter de plus, ne répondaient pas à la question.

En ce qui concerne la troisième question, d'une manière générale, la maîtrise imparfaite des notions, voire parcellaire, a conduit les candidats à proposer des solutions coûteuses et fragiles, voire non-fonctionnelles. On peut déplorer que les couches basses (3 premières couches), qui constituent une part non négligeable de l'activité d'un PSE ER, aient été survolées, les candidats se concentrant plus nettement sur les couches hautes avec une relative abondance de serveurs, dont l'utilité est parfois très discutable. De façon plus particulière, sur la forme, les candidats doivent rester vigilants à la cohérence de leur devoir : la description de l'architecture, parfois même inexistante, doit correspondre au schéma proposé.

Les réponses à la dernière question ont été décevantes. Par manque de temps ou de connaissances, les candidats n'ont que très rarement présenté une proposition correcte, et le plus souvent très peu étayée.

## ***Oral***

### **Exposé**

Comme les années précédentes, les candidats piochaient deux sujets et en choisissaient un qu'ils préparaient pendant 30 minutes.

Dans l'ensemble, les candidats ont respecté la forme (introduction, plan, conclusion), ainsi que les 10 minutes. Cependant, 2 candidats ont dû être interrompus pour avoir dépassé assez largement le temps, et 2 autres n'ont pu faire une présentation de plus de 6 minutes.

Pour autant, certains plans étaient très discutables et ne mettaient pas en valeur les connaissances des candidats, ou n'étaient pas respectés en terme de répartition de temps de parole.

Il est aussi à noter que prendre un sujet dont on ne comprend pas même les termes est pour le moins suicidaire.

### **Questions**

Le jury a voulu balayer le plus de sujets possible avec chaque candidat : réseaux, sécurité, système, mise en situation, réglementation, actualité de l'informatique.

Les insuffisances flagrantes d'une majorité de candidats sur certaines questions sont pour le moins surprenantes pour des personnels informatiques se présentant à cet examen : CNIL, Loi Informatique et Libertés ainsi que les droits garantis, Hadopi, RSSI/AQSSI, technologies réseau.

### **Résultats**

Les candidats recalés n'avaient pas les connaissances requises pour, en l'état, pouvoir acquérir la qualification. De trop nombreuses ignorances, dans les divers thèmes abordés, étaient rédhibitoires.

Si avoir de bonnes capacités d'expression est un plus, cela ne doit pas être utilisé pour tenter de masquer ses ignorances. Les membres du jury ne sont pas dupes.

Pourtant, le jury estime que certains candidats recalés ont un potentiel qu'ils n'ont pas exploité, et les encourage à travailler et mieux préparer la session prochaine, afin d'acquérir les connaissances leur permettant de montrer qu'ils méritent de devenir PSE-ER.

Enfin, le jury tient à remercier les agents du bureau des concours dont l'accueil et le professionnalisme ont grandement participé à la bonne marche de cet examen.